

N°62

Objet :

**CINEMA PANDORA -
COFINANCEMENT D'UN
PROJECTEUR**

Rapporteur :
Mme Katell LANDIER

Date de la Séance :

1^{er} JUILLET 2026

Date de la Convocation :

25 JUIN 2026

Date d'affichage de la
convocation :

25 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 31

Membres représentés : 04

Membres absents : 00

VOTE :

UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 1^{er} juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Patrick METOIS, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Céline CHASSIN, Baptiste KHUN, Annie DEBRAY-GYRARD, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoint,**

Suzanne JAUNET, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Roger TENNEREL, Gisèle BLANC, Fatiha YAHIAOUI, Clarisse BONARO, Abdelkader ZYAN, Valentin GUILLAUME, Maeva CRUZ, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Jacques TANGUY
Marie-Ange BONINE	pouvoir à	Céline CHASSIN
Theanmolée ARUNAKIRIDAS	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Gisèle BLANC

N° 062

OBJET : CINEMA PANDORA - COFINANCEMENT D'UN PROJECTEUR

Rapporteur : Mme Katell LANDIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Ressources et cadre de vie du 22/06/2026

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Services à la population du 23/06/2026

Considérant le besoin du Cinéma le Pandora de renouveler le projecteur de la salle 3,

Considérant le coût d'achat du projecteur à 42 442 € HT,

Considérant que la demande de subvention sollicitée par le Pandora auprès de la Région Ile de France est en attente de réponses,

Considérant le souhait de la Ville de cofinancer à hauteur de 50% du coût du projet HT, soit 21.221€, nonobstant les autres cofinancements potentiels au bénéfice du Pandora,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : DECIDE d'octroyer une subvention d'équipement au Pandora d'un montant de 21 221 € permettant de financer le projecteur de la salle 3 et d'éventuels autres équipements.

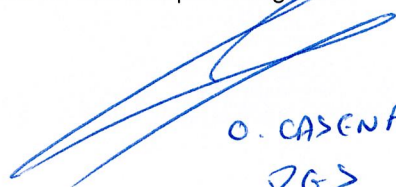
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Achères, le 1er juillet 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 8/07/2026
Pour le Maire et par délégation


O. CASENAZ
2GS



Pour extrait conforme,

Le Maire
François DAZELLE

